

**REFERENTIEL D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION DU
BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE
ET DU SPORT SPECIALITE « EDUCATEUR SPORTIF » MENTION « JUDO-
JUIJITSU »**

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés.</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i> Les modalités d'évaluation des unités capitalisables (UC) 1 et 2 sont définies à l'article A. 212-47-3 du code du sport. Les modalités d'évaluation des unités capitalisables (UC) 3 et 4 sont définies à l'annexe II du présent arrêté.	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
UC 1 - ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE			
<p>Participation au fonctionnement de la structure de judo-jujitsu</p> <p>Accueil, information et orientation des différents publics au sein de la structure proposant la pratique du judo jujitsu en prenant en compte leurs caractéristiques physiques, cognitives et psychiques.</p> <p>Participation aux actions de communication et de promotion des activités de la structure de judo jujitsu en adaptant les modalités de communication de l'information aux singularités de son interlocuteur.</p> <p>Participation à la gestion administrative de la structure de judo-jujitsu.</p> <p>Participation à l'organisation des activités de la structure en inscrivant ses actions dans le cadre de la prise en compte des problématiques de développement durable et en prenant en compte les caractéristiques singulières des différents publics notamment ceux en situation de handicap.</p>	<p>C1.1-Communiquer dans les situations de la vie professionnelle en adaptant la démarche et les outils aux singularités des interlocuteurs.</p> <p>C1.2-Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté en favorisant la dimension collective et l'intégration de tous.</p> <p>C1.3-Contribuer au fonctionnement d'une structure en tenant compte des particularités de publics impliqués.</p>	<p>Une seule modalité certificative permet d'évaluer de façon distincte les UC 1 et 2.</p> <p>La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la production d'un document explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique. -d'une soutenance orale suivie d'un entretien. 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adapte sa communication aux différents publics afin de favoriser l'intégration de tous - Produit des écrits professionnels adaptés aux caractéristiques et besoins des publics concernés - Promeut les projets et actions de la structure en prenant en compte les spécificités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychique des publics impliqués. - Repère les attentes et les besoins des différents publics pour favoriser l'intégration de tous. - Choisit les démarches adaptées en fonction des singularités des publics. - Garantit l'intégrité physique et morale des publics - Se situe dans la structure - Situe la structure dans les différents types d'environnement - Participe à la vie de la structure en veillant à respecter l'intégration de tous.
UC 2 - METTRE EN OEUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE			

<p>Conception et réalisation d'un projet d'animation dans le champ du judo jujitsu</p> <p>Proposition de projet prenant en compte les caractéristiques du contexte d'intervention en cohérence avec le projet global de la structure ou la politique fédérale.</p> <p>Proposition d'activités s'inscrivant dans le programme de la structure en prenant en compte les caractéristiques singulières des différents publics.</p> <p>Définition des objectifs, des besoins et ressources nécessaires pour réaliser son projet au sein de la structure prenant en compte les caractéristiques singulières des différents publics notamment ceux en situation de handicap.</p> <p>Réalisation du bilan et propositions de perspectives futures de son action</p>	<p>C2.1-Concevoir un projet d'animation en tenant compte des particularités des publics impliqués.</p> <p>C2.2-Conduire un projet d'animation dans une perspective éducative et intégrative.</p> <p>C2.3-Evaluer un projet d'animation.</p>	<p>Une seule modalité certificative permet d'évaluer de façon distincte les UC 1 et 2.</p> <p>La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la production d'un document explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique. -d'une soutenance orale suivie d'un entretien. 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Situe son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli dans une perspective éducative et intégrative. - Définit les objectifs et les modalités d'évaluation en prenant en compte les caractéristiques spécifiques de chacun - Identifie les moyens nécessaires à la réalisation du projet en lien avec les singularités des publics impliqués - Planifie les étapes de réalisation - Anime une équipe dans le cadre du projet en incluant chaque membre au regard de ses caractéristiques et besoins particuliers - Procède aux régulations nécessaires afin de favoriser l'intégration de tous - Utilise les outils d'évaluation adaptés en lien avec les singularités des publics. - Produit un bilan - Identifie des perspectives d'évolution.
--	---	--	--

UC 3 - CONDUIRE UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DU JUDO-JUJITSU

<p>Conduite de séances, de cycles d'initiation, de découverte, d'animation sportive ou d'apprentissage des activités du judo-jujitsu</p> <p>Encadrement de groupe dans la conduite d'actions en judo jujitsu en prenant en compte les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques de tous les pratiquants.</p> <p>Conduite d'action d'initiation, d'apprentissage et d'enseignement aux activités</p>	<p>C3.1-Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage en judo en prenant en compte les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques de tous les pratiquants.</p>	<p>L'épreuve certificative est réalisée au moyen de :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) la production d'un dossier comprenant un cycle d'animation réalisé dans sa structure d'alternance pédagogique composé d'au moins sept séances d'animation portant sur le judo-jujitsu. b) une mise en situation professionnelle consistant 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fixe les objectifs de la séance ou du cycle et les modalités d'organisation en lien avec caractéristiques des publics encadrés - Prend en compte les caractéristiques du public dans la préparation de la séance ou du cycle dans le respect du répertoire technique et tactique du judo jujitsu d'un niveau 1er dan tel que défini par la commission spécialisée des dans et grades équivalents de la Fédération française
---	---	--	---

<p>du judo jujitsu adaptées aux caractéristiques des publics encadrés</p> <p>Utilisation de méthodes pédagogiques et d'enseignements adaptés au contexte d'intervention</p> <p>Conception et mise en œuvre d'un projet d'entraînement pour un premier niveau de compétition</p> <p>Définition de progressions ou de programmes dans les activités du judo jujitsu en prenant en compte les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques de tous les pratiquants.</p> <p>Evaluation des séances, cycles d'animation ou d'apprentissage proposées en regard des caractéristiques singulières des différents publics</p>	<p>C3.2-Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage à partir des particularités des publics impliqués.</p> <p>C3.3-Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage notamment au regard de la prise en compte des caractéristiques spécifiques et des besoins de chacun.</p>	<p>en la conduite d'une séance d'animation suivie d'un entretien.</p>	<p>de judo-jujitsu, kendo et disciplines associées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organise la séance ou le cycle en prenant en compte la singularité de chaque pratiquant - Programme une séance ou un cycle en fonction des objectifs et en prenant en compte les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des pratiquants - Met en œuvre une démarche pédagogique adaptée aux publics et aux objectifs de la séance ou du cycle en tenant compte des caractéristiques spécifiques et des besoins de chacun. - Adapte son action pédagogique aux publics dont l'éveil judo - Construit et utilise des outils d'évaluation adaptés - Evalue son action et proposer des adaptations - Evalue la progression des pratiquants en prenant en compte leurs singularités.
---	--	---	--

UC 4 – MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION « JUDO-JUJITSU » POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE

<p>Encadrement du judo-jujitsu en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et de lui-même lors des séances de judo-jujitsu</p> <p>Utilisation des techniques relatives aux disciplines du judo-jujitsu dans un cadre sécuritaire adaptées aux caractéristiques des publics encadrés</p> <p>Conduite d'action permettant la découverte des règles, conventions et principes des activités du judo jujitsu en tenant compte des spécificités des publics</p>	<p>C4.1- Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention « judo-jujitsu » en lien avec les singularités des pratiquants</p> <p>C4.2- Maîtriser et faire appliquer les règlements</p>	<p>L'épreuve certificative est réalisée au moyen des deux modalités suivantes :</p> <p>a) première modalité d'évaluation : réalisation d'une démonstration technique</p> <p>b) seconde modalité d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - production d'un dossier comprenant un cycle d'apprentissage technique ou de préparation aux 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise les conduites professionnelles et présente verbalement et gestuellement l'ensemble des principes de l'activités du répertoire technique et tactique du judo jujitsu d'un niveau 2ème dan tel que défini par la commission spécialisée des dans et grades équivalents de la Fédération française de judo-jujitsu, kendo et disciplines associées - Maîtrise et utilise les gestes techniques appropriés dans un objectif d'apprentissage et dans une logique inclusive
--	--	--	--

<p>Veille aux conditions de sécurité particulières des pratiques du judo jujitsu en préservant l'intégrité physique et psychique des pratiquants au regard de leur singularité</p> <p>Contribution à la lutte contre les addictions, la violence, les incivilités, en identifiant et signalant, le cas échéant, les comportements à risques</p> <p>Veille aux évolutions réglementaires concernant les pratiques du judo jujitsu</p> <p>Contribution à la construction de la citoyenneté</p> <p>Organisation du lieu de pratique afin d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers en tenant compte des spécificités des publics</p>	<p>de la mention « judo-jujitsu » afin que chaque sportif évolue en sécurité</p> <p>C4.3- Garantir les conditions de pratique en sécurité tout en impliquant les pratiquants dans la gestion de leur propre sécurité</p>	<p>grades en judo-jujitsu</p> <p>- conduite en sécurité d'une séquence d'apprentissage technique ou de préparation aux grades suivie d'un entretien.</p>	<p>- Met en œuvre la préparation aux dans et grades du 1^{er} au 4^{ème} dan tel que défini par la commission spécialisée des dans et grades équivalents de la Fédération française de judo-jujitsu, kendo et disciplines associées en adaptant les techniques en fonction des publics et de leurs caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques</p> <p>- Maîtrise et fait appliquer la culture, les règlements techniques et usages du judo-jujitsu en choisissant les moyens adaptés aux caractéristiques des pratiquants</p> <p>- Maîtrise et fait appliquer le cadre de la pratique de loisir en tenant compte des spécificités des publics</p> <p>- Sensibilise aux bonnes pratiques et aux conduites à risque en accordant une vigilance particulière à leurs caractéristiques singulières (physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques)</p> <p>- Utilise le matériel adapté au public et conforme aux règles de sécurité</p> <p>- Aménage l'espace de pratique ou d'évolution en veillant à l'intégration de tous les pratiquants</p> <p>- Veille à la conformité et à l'état du matériel et de l'espace de pratique ou d'évolution.</p> <p>- Veille à l'intégrité physique et morale des pratiquants en accordant une vigilance particulière à leurs caractéristiques singulières (physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques)</p>
--	--	--	--